

Rapport public Parcoursup session 2020

CREPS Pays de la Loire - Antenne de Nantes - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21338)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2020.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS Pays de la Loire - Antenne de Nantes - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21338)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	59	16	33	0

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités aquatiques et de la natation met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique ;
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- Organiser la sécurité des activités aquatiques ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique ;
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
- Gérer un poste de secours ;
- Participer au fonctionnement de la structure.

Le candidat est appelé à consulter la page dédiée à ce diplôme

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les prérequis, de réussir les tests d'exigences préalable à l'entrée en formation (TEP), les tests de sélection (critères généraux des vœux) et de trouver une structure professionnelle avant le positionnement dans le cadre de l'alternance.

Les candidats Parcoursup peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Les conditions d'accès à la formation du BPJEPS AAN :

Prérequis :

- Être titulaire du certificat de compétences PSE 1 (Premiers Secours en Équipe niveau 1) ou de l'attestation FCPSAM (Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel), assorti de la mise à jour de la formation continue.
- Être titulaire du diplôme BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique) à jour de sa vérification de maintien des acquis.
- Produire un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test préalable.
- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.

TEP :

- Être capable de réaliser 800 mètres effectués en nage libre en moins de 16 min.

Des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences à suivre le cursus [Annexes de l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » publiées au bo ville, jeunesse, sports & vie associative n°3/mai-juin page 3 et modifiées par arrêtés du 10 octobre 2016(j.o.r.f du 22 octobre 2016), du 20 décembre 2017(j.o.r.f du 22 décembre 2017) et du 23 avril 2018(j.o.r.f du 6 mai 2018)].

Sélection :

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans le décret du 30 mars 2018 (Voir tableau synoptique) à savoir :

1. La motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat;

2. Le degré de pratique sportive personnelle du candidat ;
3. Proposer une structure d'alternance ;
4. L'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, la sélection des candidats a été faite par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier Parcoursup du candidat. Mais il est important de rappeler que la réussite aux épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat) conditionne l'admission définitive des candidats Parcoursup.

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures au vu du nombre de places ouvertes. La commission d'examen des vœux a procédé à l'étude des dossiers des candidats Parcoursup à partir des critères généraux d'examen. L'examen des vœux n'a pas fait l'objet de traitements algorithmiques.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission constate pour certains candidats un manque de préparation et/ou d'information préalable sur les formations envisagées.

Les candidats Parcoursup doivent, dans le cadre de leur projet formation, se préparer davantage aux formations du sport et de l'animation. La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- Se préparer aux TEP de la mention/option ;
- Disposer de pré qualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, PS1, PSE1, PSE2, SB, BNSSA, CQP, ...) ;
- Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives à un bon niveau en structure (ex : club) en lien avec le diplôme visé,
- Avoir identifié une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance,
- Avoir une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif pour construire un projet professionnel cohérent au regard de la formation.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Bonne expression écrite et orale Niveau de pratique sportive	Notes de français et d'EPS	Bulletins	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aisance relationnelle et qualité dans l'expression orale et écrite	Orthographe, vocabulaire, formulation. Capacités argumentatives, capacités à raisonner.	Appréciations des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités, lettre de motivation du candidat	Important
Savoir-être	Cohérence du projet professionnel et motivation	Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe.	Appréciation des professeurs	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet professionnel et motivation	cohérence du projet et motivation	Appréciation des professeurs, lettre de motivation et CV du candidat	Très important
	Proposer une structure d'alternance	Avoir identifié une structure d'alternance	Rapprochement avec une structure d'alternance	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Un degré de pratique personnelle dans le sport concerné	Appartenance et implication à un club sportif	Rubrique "activités et centres d'intérêts"	Important
	Obtention du BNSSA	Obtention et/ou implication dans une préparation au BNSSA	Rubrique "activités et centres d'intérêt"	Essentiel

Signature :

Aude REYGADE,
Directeur de l'établissement CREPS Pays de la Loire -
Antenne de Nantes